



LES NOUVELLES DE VILLIERS

LES NOUVELLES DE VILLIERS

Bulletin d'information de Villiers sur Morin - N° 51 - Juillet 2008

Éditorial

Mes chers administrés,

Ce dernier bulletin avant les vacances, est en partie consacré à la prévention des cambriolages et autres désagréments (quelques conseils faciles à mettre en place). C'est un appel à la vigilance et au civisme de chacun.

Nous vous rappelons également les règles qui s'appliquent au tri des ordures ménagères. En effet, notre village n'est pas très bien placé dans le classement des communes les mieux notées. Il est indispensable que nous fassions des efforts, tant pour le bien de notre planète, de notre commune, que pour des raisons économiques. Plus les volumes sont importants et le tri mal effectué, et plus la redevance est élevée.

Du côté de l'école, pour la rentrée 2008/2009, une nouvelle classe de maternelle sera ouverte pour le bien être et dans l'intérêt des enfants. Cette création est à la charge complète de la commune puisque aucune subvention n'est accordée. Par ce choix, en assurant la répartition en trois classes, nous faciliterons l'enseignement en allégeant les effectifs.

L'entretien des bâtiments scolaires s'effectuera aussi cet été pendant l'absence des enfants.

En Octobre nous concrétiserons les marchés publics déjà lancés et relatifs aux changements de canalisations en plomb dans le Chemin Blanc et la Rue de la Picardie. Ces travaux seront ensuite généralisés à l'ensemble de la commune sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat des Eaux Coutevroult/ Villiers. Ils devront s'étaler sur plusieurs années compte tenu de l'ampleur du chantier.

Les différentes commissions de la commune sont à présent en place et se réunissent régulièrement (Sécurité, Finances, Jeunesse, Urbanisme, Ecoles, Culture & Patrimoine, Communication, Prospective,...). Sachez que le conseil est au travail dans l'intérêt de notre commune.

Mes chers administrés, je vous souhaite de très bonnes vacances ensoleillées et reposantes.

Votre maire à votre disposition.



Daniel Chamillard

SOMMAIRE

■ Informations mairie

- Ramassage déchets verts
- Permanence des élus
- Arrêtés divers
- Information UNICEF
- Conseil municipal du 22 mai
- Portraits d'élus
- Sécurité

■ Associations et Syndicats

- Syndicat du Grand Morin
- Villages fleuris : les amis de Saint Fiacre

- Généalogie & paléographie

- Cercle artistique de Villiers sur Morin
- Arts & Passions Villermorinois
- Journées de patrimoine

■ Écoles

- Syndicat du CES Mon Plaisir
- Conseil d'École Élémentaire
- Jour des Fêtes
- Inscriptions Cantine et Garderie
- Nouvelle classe de maternelle
- L'école à la découverte du milieu marin

■ Manifestations

- Agenda passé et futur
- Remise des médailles
- jeudi 8 mai au monument aux morts
- Jour des Fêtes

■ Urbanisme

- Tuyaux sans plomb
- Ravalement de l'école
- Fibre optique

■ Carnet

EN DIRECT DE LA MAIRIE

LES PROCHAINS RAMASSAGES DES «DECHETS VERTS» SERONT EFFECTUES LES MERCREDIS SUIVANTS :

- Juillet 02 & 16 & 30
- Août : 13 & 27
- Septembre : 10 & 24
- Octobre : 08 & 22
- Novembre 05 & 19

LES SACS SERONT A DEPOSER LA VEILLE AU MEME ENDROIT QUE VOS CONTAINERS A ORDURES MENAGERES.

LE SECRETARIAT DE LA MAIRIE EST OUVERT AU PUBLIC
DU LUNDI AU SAMEDI DE 9H00 A 12H00
ET UNIQUEMENT LE LUNDI DE 14H00 A 16H30

La mairie sera fermée exceptionnellement les jours suivants :
12, 19 & 26 juillet et 2, 9, 16 & 23 août

LE MAIRE ET SES ADJOINTS RECOIVENT SUR RENDEZ-VOUS

Vous pouvez aussi contacter un(e) conseiller(e)
qui prendra votre demande en charge

 01 64 63 46 50

Potins et dernières informations :



Rejoignez nous
sur le site web de la commune :

<http://www.villiers-sur-morin.fr.st>

PERMANENCES DES ELUS LES WEEK-END

NOMS	JUILLET	AOUT	SEPT
Daniel CHAMAILLARD 01.64.63.94.19	12 & 13 26 & 27		06 & 07 20 & 21
Germaine VERNILLET 01.64.63.92.48.		02 & 03 09 & 10 15 au 17	
Gérard THOMAS 01.64.63.92.69	05 & 06	23 & 24	13 & 14
Sylvie SACRE 06.20 15 22 40	19 & 20	30 & 31	27 & 28

Merci de bien vouloir respecter
les dates des permanences.



**Leslie
MARIN**

Vous serez amenés à rencontrer parfois dans le village LESLIE, nouvel agent technique de la commune. Elle a 18 ans, et s'occupe des espaces verts, de l'arrosage, de l'entretien de la voirie. Nous lui souhaitons la bienvenue.

ARRETES DIVERS

Lutte contre le bruit
(Arrêté préfectoral du 08/11/1990)

Les horaires pour l'usage de tondeuse, tronçonneuse, etc.....

Jours ouvrés : de 7h00 à 20h00

Samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h30.

Dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00.

Interdiction de brûlage
(Arrêté n°70/2005 du 26 octobre 2005)

Le brûlage a lieu uniquement l'hiver,

- du 1er novembre au 31 mars.
- Le lundi de 14h00 à 18h00
- Et le samedi de 15h00 à 17h30.

En dehors de ces dates des sacs sont mis à disposition en mairie, afin de collecter les végétaux.

L'UNICEF RECHERCHE DES BÉNÉVOLES

Elle a besoin de renforcer ses équipes départementales et recherche des personnes motivées (jeunes, actifs, jeunes retraités) prêtes à mettre leurs compétences au service des enfants du monde.

Agir avec l'UNICEF en France, c'est participer à une action qui aboutit à des résultats concrets et contribue à améliorer le sort des enfants dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la protection.

Etre bénévole pour l'UNICEF, c'est être le porte-parole des enfants auprès de tous les publics en France pour, par exemple :

- Promouvoir les droits de l'enfant en milieu scolaire et universitaire ou lors de salons, débats et colloques.
- Participer aux actions de collecte de fonds.
- Assurer une bonne gestion des activités.

L'UNICEF propose à ses bénévoles adhérents une formation et un accompagnement pour accomplir leur mission.

EN DIRECT DE LA MAIRIE

Pour devenir bénévole, contacter le comité départemental 77 :

Comité Unicef de Seine et Marne
Parc Chaussy - 22 bis, rue du Chêne
77380 - Combs la Ville
Tel 01.60.60.14.81

unicef.seineetmarne@unicef.fr

Permanence du lundi au vendredi de 9 h à 12 h

Villiers-sur-Morin avant dernier sur le tri sélectif...

Le bilan 2007 fait apparaître une baisse de motivation des Villermorinois. Notre commune est 14ème sur les 15 communes que compte le Pays Créçois, (alors qu'elle était 6ème en 2006). Nous sommes à 58 kg de déchets recyclables collectés par habitant pour toute l'année 2007, alors que nos voisins de Saint-Germain sont à 77kg par habitant.

En faisant l'effort de trier 20 kg supplémentaires par habitant et pour toute l'année 2008 nous pourrions faire une plus grande économie de matières premières.

Ces 20 kilos représentent le tri de :

- 30 canettes
- 172 boîtes en carton
- 127 bouteilles d'eau
- 10 boîtes de conserves... en plus pour chaque habitant de Villiers

Avec ces 20 kilos de déchets collectés, les entreprises spécialisées sont capables d'en faire :

- 1/4 de cadre de vélo
- 56 boîtes à chaussures
- 10 pulls polaires
- 1 boule de pétanque... en plus pour chaque habitant de Villiers-sur-Morin

Et grâce à ces gestes simples, vous contribuez à une économie réelle de ressources.

Chaque habitant aura épargné en plus de ce qu'il économisait déjà :

- 1.2 Kg de bauxite (minerai de l'aluminium)
- 32 Kg de bois
- 4 litres de pétrole
- 1.18 mètre cube de gaz naturel
- 1.2 Kg de minerai de fer
- 1/2 kg de charbon
- 255 litres d'eau (consommation moyenne domestique : 55 m³/hab/an)
- 0.2 MWh d'énergie (consommation moyenne au domicile : 10.3 MWh/hab/an)

**Chaque geste compte,
et la planète compte sur vous.**

Que se sont-ils dit au conseil municipal du 22 MAI ?

1. APPROBATION DE LA MODIFICATION DU POS (PLAN D'OCCUPATION DES SOLS)

Le Maire rappelle que les principales modifications présentées à l'enquête publique ont reçu l'avis favorable du Commissaire Enquêteur.

Il convient de retirer la délibération du 15 février 2008 et d'apporter les modifications demandées et de les approuver.

Ces modifications portent sur :

- La division des terrains et les conditions associées
- L'implantation des constructions les unes par rapport aux autres

Ces dispositions seront affichées en mairie.

2. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU C.C.A.S (CENTRE COMMUNALE D'ACTION SOCIALE)

Une subvention supplémentaire de 4 500 € sera versée au profit du C.C.A.S.

3. ACQUISITIONS DE TERRAINS

Acquisition d'un bien, cadastré AK 465 d'une superficie de 1 068 m², sis lieudit " la Butte d' Isangeard " à Villiers sur Morin, pour un montant de 1 000 €.

Acquisition d'un terrain cadastré E 377 d'une superficie de 200 m² sis lieudit " Sur le Pré de la Motte " pour la somme de 300 €.

Acquisition d'un terrain cadastré AI 10-11-12-13-14-16-17-19 d'une superficie de 3.086 m² - Lieudit " Le Petit Larré " en ZAD Communale. Ces acquisitions seront reconnues d'utilité publique au profit de la commune de Villiers sur Morin.

4.CONSTITUTION DE LA COMMISSION INTER-COMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER

ELECTION DE TROIS MEMBRES.

Election par le Conseil Municipal de deux propriétaires titulaires et d'un propriétaire suppléant.

Le Maire fait connaître que par lettre du 24 avril 2008, le Président du Conseil Général de Seine et Marne l'a invité à faire procéder par le Conseil Municipal, à l'élection des propriétaires, exploitants ou non, appelés à siéger dans la commission intercommunale d'aménagement foncier.

Il précise que la commission intercommunale d'aménagement foncier a été instituée par la délibération

EN DIRECT DE LA MAIRIE

du Conseil Général en date du 25 janvier 2008. Cette institution fait suite au projet routier concernant la liaison A4-RN36 qui est susceptible de perturber le foncier agricole et à la demande des commissions communales d'aménagement foncier de Coutevroult et Villiers sur Morin de se transformer en commission intercommunale. La Commission intercommunale aura à se prononcer sur l'opportunité ou non d'engager un aménagement foncier pour remédier à d'éventuelles perturbations de parcellaire agricole.

L'avis informant les candidats à se faire connaître a été affiché en Mairie le 05 mai 2008, soit plus de quinze jours avant ce jour.

Compte tenu des voix recueillis par chacun d'eux, sont élus membres titulaires :

M. Bernard VALLET, et M. Henri CORPECHOT
Est élu membre suppléant : M. Jules DESHAYES

5. ETABLISSEMENT DE LA LISTE DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (C.C.I.D.)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, propose les personnes suivantes en vue de la Commission Communale des Impôts Directs :

Commissaires Titulaires

M. Henri CORPECHOT, Gestionnaire de Patrimoine (Prop. De bois)

M. Félix BOIN, Retraité

M. Daniel PAQUET, Agriculteur retraité, (Voulangis 77)

Mme Sylvie SACRE, Adjointe Administrative

Mme Germaine VERNILLET, Retraitée

M. Gérard THOMAS, Conseil en développement des entreprises

M. Robert GUILLEMOT, Retraité

M. Michel THIEBAULT, Technicien Air France

M. Alain METAYER, Contrôleur de gestion

M. Thierry GRONDIN, Consultant grands comptes

Mme Véronique PHANSAVATH, Gardien de police

Mme Danièle PITIOT

Commissaires Suppléants

M. Jacques CORPECHOT, Courtier en assurance (Prop. de bois)

M. Bernard VALLET, Retraité

M. Jean-Claude SCOQUART, Agriculteur, (Voulangis 77)

Mme Annie CHAUVIN

Me Agnès LE CORRE

M. Jean LEYDIER, Retraité

M. Jean-Pierre FAURY, Retraité

M. Lionel BAUDRON, Cadre Informaticien

M. Louis BASCHET, Agent de sûreté

M. René BUSSINGER, Policier

M. Laurent RICHOMME, routeur

M. Mathieu DELEPIERE, Bureau d'études

6. TIRAGE AU SORT DU JURY CRIMINEL 2008

Ont été tirés au sort les personnes suivantes :

Mme Céline PORTIGLIATTI épouse LOIRET
13 Hameau de Dainville

Mme Chantal HUVELIN épouse CARVIN 24 Ter Côte de Dainville

M. André CHAMPSEIX Sente de la Clotée

7. VOTE DES TROIS TAXES LOCALES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer les taux d'imposition pour l'année 2008 comme suit :

* TAXE D HABITATION 13,92%

* TAXE FONCIERE PROPRIETES
BATIES 24,20%

* TAXE FONCIERE PROPRIETES
NON BATIES 58,07%

8. ACQUISITION DE TERRAIN EN ESPACE NATUREL SENSIBLE (E.N.S)

Le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal demandant au Département la création d'une zone de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles avec délégation de ce droit à la commune et présente la parcelle à acquérir.

Vu l'estimation du Service des Domaines en date du 20 mai 2008, qui estime le bien.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide l'acquisition de la parcelle cadastrée AC 55 d'une superficie de 900m², sise Rue de la Picardie à 77580. Cette acquisition sera proposée conformément à l'estimation du Services des Domaines, à savoir 11.700 € avec la possibilité d'une subvention de 30% sur l'acquisition et les frais de notaire de la part du Conseil Régional, Agence des Espaces Verts, et une subvention maximum de 50% sur l'acquisition et les frais de notaire de la part du Service de l'Eau et de l'Environnement.

9. SECURITE ROUTIERE

Le Maire donne lecture d'un courrier de l'Union des Maires de Seine et Marne, demandant de désigner un correspondant "Sécurité Routière", suite à une charte signée avec M. le Préfet en Décembre 2006.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne Mme Véronique PHANSAVATH comme correspondant.

EN DIRECT DE LA MAIRIE

Qui sont vos ELUS ?

Nous continuons ici à vous présenter les élus du nouveau Conseil Municipal comme annoncé dans la dernière parution.

Portrait d'élus

Lionel BAUDRON



Lionel BAUDRON a 45 ans. Il est marié à Sophie avec qui il a eu deux enfants : Marc (19 ans) et Chloé (16 ans). Il habite le haut de la Grande rue.

Métier : Responsable du service informatique dans un grand parc de loisir pas très loin d'ici.

Aime : le calme et la nature (c'est une des raisons de son installation à Villiers en 2001), aime lire et écouter de la musique

Pratique le Tennis de Table à Serris (membre du bureau et ancien Président durant quatre années), la course à pied (mais pas plus de 20kms) et la randonnée pédestre pendant ses vacances.

Sauveteur Secouriste du Travail depuis sept ans pour soigner les petits bobos ... il fait de la prévention.

Portrait d'élus

Véronique PHANSAVATH



Véronique PHANSAVATH est domiciliée à Villiers depuis peu. Elle souhaite s'investir pour la commune en mettant en pratique ses valeurs clés et ses compétences dans le domaine de la sécurité, de la prévention et du social.

Policier Municipal dans une commune de Marne La Vallée, elle a préféré habiter le village pour son cadre verdoyant et sa tranquillité.

Maman de deux enfants (21 ans et 24 ans), elle peut aujourd'hui donner de son temps à la Collectivité, domaine d'activités qui ne lui est pas inconnu compte tenu de sa profession.

SECURITE

Stationnement Abusif De + de 7 jours

Si vous laissez votre véhicule sur un même emplacement + de 7 jours sans le déplacer : vous encourez une amende prévue et réprimée par l'article R417-12 du Code de la Route et la mise en fourrière de votre véhicule.

RESPECT DES LIMITATIONS DE VITESSE A VILLIERS SUR MORIN

- Zone 30 Km/h au Centre Ville
- Zone 50 Km/h en Agglomération

RAPPEL SUR LES INFRACTIONS AU CODE DE LA ROUTE

Pour un excès de vitesse, vous risquez une amende, un retrait de points et/ou une suspension du permis de conduire (contraventions prévues et réprimées par les articles R413-2. R413-4. R413-14 R413-17 R413-8 du Code de la Route.).



OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Les vacances, moment privilégié durant lequel chacun aspire à oublier ses soucis, peuvent parfois être gâchées par la découverte d'un vol commis par effraction à son domicile pendant cette absence. C'est pourquoi, la Gendarmerie de Crécy la Chapelle met en place chaque année l'Opération Tranquillité Vacances pour vous aider à partir l'esprit plus tranquille. N'oubliez pas de remplir la fiche prévue à cet effet avant votre départ. Ce document est à votre disposition en Collectivité Territoriale ou en Gendarmerie. Une fois complété, vous devez le déposer à l'accueil de la Mairie ou à la Gendarmerie selon votre choix.

EN DIRECT DE LA MAIRIE



Amis des chiens !!!

Ce qui suit vous intéresse

Rappel : Les chiens doivent être tenus en laisse et leurs propriétaires ou gardes doivent veiller à ce qu'ils ne souillent pas le domaine public. Les maîtres ont l'obligation de ramasser les déjections de leur animal.

Sanctions : En cas de non respect de la réglementation en vigueur, tout maître qui ne ramasse pas les déjections de son animal de compagnie en les laissant sur les parties non autorisées de la voie publique encourt des sanctions. Dans ce cas, le propriétaire ou détenteur de l'animal s'expose à une contravention de 1ère classe réprimée par l'article R610-5 du Code Pénal.

RAPPEL SUR LA REGLEMENTATION CONCERNANT LES CHIENS SUSCEPTIBLES D'ETRE DANGEREUX

CHIENS MOLOSSES DE 1ère & 2ème CATEGORIE

Selon les articles L211-12 et suivants du Code Rural, le propriétaire ou détenteur d'un chien inscrit sur la liste des chiens dangereux doit remplir un dossier de déclaration à la Mairie de son domicile (Cerfa n°11459*02 ou Cerfa n°11461*02). Pour obtenir le récépissé de déclaration, le dossier doit être constitué des pièces justificatives suivantes :

- La carte d'identification du chien
- Un certificat de vaccination Antirabique en cours de validité
- Un Certificat du Vétérinaire de Stérilisation des chiens mâles et Femelles de la 1ère catégorie : Chiens dits d'attaque.
- Une Attestation d'Assurance

Vous trouverez sur ce formulaire, **lequel est disponible sur le site de la mairie**, quelques judicieux conseils qui pourront vous être utiles.

« Ne posez pas de verrou haute sécurité ou de blindage sur une porte ancienne ou en mauvais état ; ses autres points faibles (chambranle, gonds) les rendront inefficaces.

« Ne laissez pas traîner dans le jardin ou ne rangez pas dans un appenti facilement accessible une échelle ou des outils qu'un voleur pourrait utiliser.

« Ne laissez pas ouvertes sans surveillance les portes ou fenêtres facilement visibles et accessibles de la rue : quelques minutes peuvent suffire à un voleur rapide et discret.

Lieutenant Semiramoth

OUILLE, ÇA PIQUE les ABEILLES

Pour tous problèmes d'essaims d'abeilles, vous pouvez contacter Monsieur VAUDESCAL Jean-Louis Apiculteur au 06.14.38.82.03 qui se chargera gratuitement de la récupération des abeilles.

La récupération d'un essaim chez un particulier s'effectuera par un transfert direct dans une ruche comportant des cadres cirés propres à l'installation définitive de l'essaim (favorisant la récupération du maximum d'abeilles). De façon à éviter la reconstitution d'un mini essaim, deux actions pourront être menées selon les cas de figure :

- dans les cas d'urgence (essaim sur la voie publique) où un danger immédiat des habitants est identifié, le transfert sera effectué au plus vite,
- dans les cas moins urgents, et avec l'accord des particuliers, la récupération complète de l'essaim pourra être effectuée en laissant la ruche toute la journée de façon à ce que les abeilles butineuses aient pu rejoindre leur nouvel habitat (laissé à proximité du branchage initial). Le soir, la récupération de l'essaim dans la ruche sera effectuée.

EN DIRECT DE LA MAIRIE**Gilet et triangle obligatoires**

Sécurité routière news du 05/0312008

A partir du 1er Juillet 2008, tous les automobilistes français devront disposer dans leurs véhicules d'un triangle de pré-signalisation et d'un gilet rétro-réfléchissant.

Il pourra vous en coûter une amende forfaitaire minorée de 90 euros par élément manquant.

Article R416-19 du Code de la route :

"Lorsqu'un véhicule immobilisé sur la chaussée constitue un danger pour la circulation (...) le conducteur doit assurer la pré-signalisation de l'obstacle en faisant usage de ses feux de

détresse ou d'un triangle de pré-signalisation ou de l'ensemble de ces deux dispositifs"

Rappelons que pour être véritablement efficace, le triangle de pré-signalisation doit être déposé entre 150 et 200 mètres de votre voiture. Ces deux équipements sont disponibles dans les rayons "accessoires auto" des supermarchés, dans les boutiques des stations service ou encore dans les centres auto.

ATTENTION : votre gilet doit se trouver dans l'habitacle et non pas dans votre coffre doit être accessible pour le mettre dès la sortie de votre véhicule.

EN DIRECT DES SYNDICATS ET ASSOCIATIONS**Syndicat du GRAND MORIN**

Suite a la réunion du 21 MAI 2008, a eu lieu la désignation du Président et de 2 Vices Présidents

Sont élus :

- Président : Michel HOUEL (Crécy)
- Vice-présidents, Mme Ravet (Crecy), Mr Aubry (Coulommiers).

Le Président retrace l'historique du syndicat. Le bureau est ensuite créé :

Membres Coulbaut (Montry) , Lesaint (Sancy les Meaux), Thiebaut (Guérard), Lambert (Voulangis), Alvez (Mouroux), Cochard (Esbly), Robert (Saint Germain), Declerc représentant les Agriculteurs .

Commission d'appel d'offre :

Lesaint (Sancy), Vedel (Boissy le Chatel), Lambert (Voulangis), Piedeloup (Vaucourtois), Ravet (Crecy), Thiebaut (Guerard), Alvez (Mouroux), Vallee (Bouleurs),

VILLAGES FLEURIS**LES AMIS DE SAINT FIACRE**

Lors de la réunion du 15 MAI 2008, la nouvelle Présidente, Anne Marie Monnet, a présenté son programme :

La commune de Villiers a constitué une commission d'élus, le rôle de cette commission est de chercher , dans le Village , les maisons les mieux fleuries (jardin visible de l'extérieur ou balcon).

Aucune inscription n'est obligatoire auparavant.

La remise des prix aura lieu a Saint Fiacre le Dimanche 30 Novembre à 11 Heures .

Les Amis de Saint Fiacre récompensent les 3 premiers lauréats , la commune peut participer avec un lot pour les autres sélectionnés .

Notre commune doit choisir la date a laquelle elle remettra ses prix , avant le 30/11/2008 et les gagnants seront invités a Saint Fiacre .

Michel Thiebault

EN DIRECT DES SYNDICATS ET ASSOCIATIONS

Généalogie & Paléographie

Prochaine séance > 19.07.2008

CERCLE ARTISTIQUE DE VILLIERS SUR MORIN

Président : Jean Migette, Tel : 01.64.63.89.40,
Email : lejehan@orange.fr

Cotisation annuelle : 15 Euros par famille.

Bibliothèque « Jules Grenier »



5, rue Jules Grenier, 77580 - Villiers sur Morin

Responsables : Rachel RAULT
Monique SCARPULA

Tel : 01.64.63.04.70 et 01.64.63.91.44

Email : cavbibliotheque@orange.fr

Horaires : **Attention** : pendant le mois de Juillet, seules les permanences des mardi et samedi seront assurées.

- Le mardi de 17 heures à 19 heures
- Le mercredi de 15 heures à 17 heures
- Le jeudi de 10 heures à 12 heures
- Le samedi de 10 heures à 12 heures 30

La bibliothèque sera fermée en août pour cause de congés.

8000 ouvrages sont à votre disposition.

ARTS & PASSIONS VILLERMORINOIS

Notre village se réjouit de la création de cette association dont l'objectif, résumé dans son appellation, consiste à révéler ou confirmer les talents qu'une bonne partie d'entre nous possède certainement.

Les domaines d'application sont aussi variés que la musique, la peinture, le chant, la découverte de collections, etc...

D'ores et déjà, nous vous convions à une première manifestation qui aura lieu, avec la collaboration de l'AFR, en sa salle le Samedi 27 Septembre (de 9H00 à 19H00)

Venez nombreux à ce mélange des genres (mini concerts, expositions de tableaux, ...)

Futurs participants, n'hésitez pas à vous faire connaître en appelant le 01.64.63.62.06.

Nous sommes ouverts et attentifs à toutes contributions artistiques.

Sachez vaincre votre timidité !

A Bientôt.

ARTS & PASSIONS

Journées du Patrimoine des 20 et 21 septembre 2008 au Cercle Artistique

Sur le précédent numéro du journal « les Nouvelles de Villiers » nous projections d'organiser, pour ces journées, une exposition sur le thème « Villiers d'hier à aujourd'hui ».

Ce thème est remisé à plus tard au profit d'un nouveau projet qui pourra s'intituler « Rivière du Grand Morin, au gré de tes Moulins, de Crécy à Saint-Germain ». Cette exposition, à l'initiative de membres de quelques associations culturelles du Pays Créçois, se tiendra simultanément à Crécy La Chapelle, Saint-Germain et Villiers sur Morin. Une partie de l'exposition sera spécifique aux moulins édifiés sur chacune des communes que parcourt le Grand Morin et une autre partie, plus généraliste, consacrée aux aménagements du cours d'eau, aux mécanismes des moulins, invitant ainsi les visiteurs à la découverte d'un des aspects du patrimoine en pays de Brie.

DU CÔTÉ DE L'ÉCOLE

AU SYNDICAT DU CES MON PLAISIR

22 Mai 2008

Monsieur J.C. HERMANN retrace le parcours du Syndicat depuis sa création (1976) pour les nouveaux élus.

Douze communes constituent celui-ci Bouleurs, Couilly, Coulommès, Coutevroult, Crécy, La Haute Maison, Saint-Germain, Sancy-les-Meaux, Vaucourtois, Villiers sur Morin, Voulangis et Tigeaux.

Actuellement, le Syndicat s'occupe en partie de la 1/2 pension et de la surveillance. (3 personnes sont employées par le Syndicat).

Le CES a une capacité de 800 élèves et a connu un pic à 810 élèves. Pour la rentrée de Septembre 2007 l'effectif était d'environ 730 élèves, on peut noter une progression de 2 à 3 % par an.

La 1/2 pension de notre CES est la plus importante du département en % du nombre d'élèves scolarisés (98 %).

Un nouveau CES est prévu à Saint-Germain pour l'horizon 2010.

La cotisation par élève et par an s'élève à 160 euros à la charge des communes. Villiers compte 79 élèves.

Election du Président/ Vice Président/ Secrétaire.

- Monsieur Hermann (Voulangis) Président
- Madame Favier (Bouleurs) Vice Président
- Madame Rosso (Voulangis) Secrétaire

Madame Favier est élue au poste de Délégué au Conseil d'Administration du CES.

Questions diverses.

Monsieur Hermann ne demande pas de délégation car à ce jour il n'y a pas de projet d'investissement et pas de souci de trésorerie.

Le budget a été voté avant les élections municipales, quant au C.A. cela se fera lors de la prochaine réunion en juin 2008.

Les délégués : P Leseurre, S Sacré

CONSEIL D'ECOLE ELEMENTAIRE Patrick. THEMEREAU

MARDI 10 JUIN 2008

1. Organisation du temps scolaire pour 2008/2009.

Nouvelle semaine et soutien pour les élèves en

difficulté, stages de remise à niveau.

Les enseignants expliquent que la répartition des deux heures hebdomadaires se fera de 12h55 jusqu'à 13h25.

Il faut savoir que c'est un besoin ponctuel et que les enfants ne seront pas nécessairement pris en charge tout au long de l'année.

• Après concertation, les représentants de parents d'élèves, la Mairie acceptent cette proposition.

Ces heures de soutien devraient commencer vers le mois d'Octobre.

• Pour la rentrée 2008/2009 l'école fonctionnera sur 4 jours, il n'y aura plus de cours le samedi matin.

Il serait proposé aux parents un stage de remise à niveau pendant le mois d'Août (du 25 au 29 Août 08). Seuls les élèves du CM1 et CM2 sont concernés.

Sur les vacances d'Avril 08 il y a eu 9 enfants (3 heures pendant 5 jours).

2. Effectif pour 2008/2009.

129 élèves

27 CP 26 CE1

28 CE2 28 CM1 20 CM2

3. Bilan des sorties et de la classe découverte.

Mme Queffelec énumère les sorties scolaires.

La classe de découverte s'est très bien déroulée (voir article ci-dessus). Les enfants étaient ravis et Mme Quéffelec montra le DVD et les photos prises à cette occasion.

Les enseignants font également part d'un projet de classe verte pour l'année prochaine et sollicitent de nouveau la Mairie sur le plan financier. Pour l'instant, la destination n'est pas encore arrêtée (peut être la Vendée ou la Charente).

4. Point sur les travaux et demandes réalisés.

• mise en place d'une sonnerie pour l'heure de récréation,

• pose d'une étagère dans la classe de Mme VINCENT,

• pose des porte manteaux dans les classes de Mme CAHITE et Mme VINCENT,

• Achèvement du bureau de Mme QUEFFELEC (murs, moquette).

5. Mise en place du bureau des élections.

Présidente Mme Quéffelec, M. AIT KACI ALI et Mme NEVICATO

Pour les représentants de S.P.E., Mme THUILLIER (DDEN).

Sylvie Sacré

DU CÔTÉ DE L'ÉCOLE



Samedi 21 juin :

Le jour des Fêtes sous le soleil

A 10H00, les enfants attendaient leurs parents au terrain communal, rue de Picardie, pour leur présenter le spectacle de fin d'année.

Au programme ; danse, chants et morceaux de théâtre sur le thème de l'eau. Très applaudis, les enfants ont pu ensuite profiter des stands de la kermesse et se détendre en famille autour d'un barbecue.

Nous souhaitons d'excellentes vacances bien méritées aux élèves et à leurs instits.

Agnès Le Corre



Inscriptions à la Cantine et à la Garderie

Les inscriptions pour le mois de septembre auront lieu tous les jours pendant les heures d'ouverture de la mairie jusqu'au lundi 18 août dernier délai.

Nous vous demandons de bien vouloir respecter cette date. Au delà de celle-ci, aucune demande ne sera prise en compte.

Veillez vous munir d'une attestation d'assurance extra scolaire, de la fiche de renseignement dûment remplie, du planning et de l'accusé réception du règlement intérieur. Le règlement ne sera encaissé qu'à compter du mois de septembre 2008.

Création de la nouvelle classe de maternelle

Compte tenu de l'augmentation des effectifs en maternelle, ce qui est de bon augure pour l'avenir du village, la commune va ouvrir une troisième classe. Comme nous étions optimistes, nous avons prévu ce cas de figure lors de la construction de l'école en réservant un troisième local.

Le budget de création reste toutefois à la charge entière de la mairie (3.696?), le Conseil Général de S&M ne subventionnant pas ce type d'opération.

Afin de faire fonctionner l'ensemble, le conseil municipal a voté le 27 Juin la création de postes à temps partiel pour

- une ATCEM attachée au nettoyage des locaux
- et un poste d'adjoint technique à la surveillance.

Le Conseil Municipal

L'Ecole à la découverte du milieu marin

Le lundi 26 mai, les CP et les CE2 sont partis en classe de découverte avec l'aide d'une subvention de la mairie.

La rencontre et l'observation du milieu marin constituaient l'objet de ce séjour.

La petite troupe s'installa le soir même à Lancieux et dès le lendemain un jeu de piste à la recherche de Goutteline, amena les enfants à exciter leur curiosité à la rencontre des objets, sites et animaux relatifs au milieu marin.

Le Mercredi fut consacré à la visite de St Malo, de ses remparts, de la vieille ville, du port de pêche et de la criée.

La journée se poursuit par une ballade en bateau.

Les activités du Jeudi se concentrèrent sur la connaissance de l'environnement marin dans l'estuaire du Frémur.

Le Vendredi se termina par une ballade en bord de mer avant le retour à Villiers



MANIFESTATIONS

Demandez le Programme !

Sur l'AGENDA au Passé

26 au 30 Mai : classe de découverte pour les élèves de CP & CE2 à Lancieux, à 15 km de St Malo (voir article dans page école)

31 Mai : Marché des produits du terroir

Tarte aux pommes : Première place Mme VIEUX
2ème prix Mme FAUCENSTIER

21 Juin : Fête de la musique organisée par le comité des fêtes de la mairie

21 Juin : Fête de l'école

28 Juin : Exposition des travaux de la maternelle

Sur l'AGENDA au Futur

5 Juillet : le troisième raid pour adultes organisé par Hervé Quinquenel (IGN)

13 Juillet : Retraite aux flambeaux

Les festivités de 14 juillet auront lieu le dimanche 13, rendez vous devant l'église à partir de 21h15 pour la distribution des lampions .La retraite aux flambeaux sera suivie du feu d'artifice sur le terrain situé 26 Rue de la Picardie. Venez nombreux.

7 Septembre : Forum des associations

14 Septembre : Festival de la Terre (les agros matériaux) à Chartronges, près de la Ferté Gaucher

21 Septembre : Journées du patrimoine

5 Octobre : Brocante du Comité des fêtes
Comme chaque année le « Comité des Fêtes » organise une brocante « Rue de la Picardie » celle-ci aura lieu le dimanche 05 octobre. Pour tout renseignement, Mme FROMOND se tient à votre disposition au : 06.76.97.90.12.

11 Octobre : Concert au Cerle Artistique avec le groupe Anguelos.

Vendredi 5 JUIN Remise de médailles

Daniel CHAMAILLARD, maire de Villiers et Michel HOUEL, sénateur maire de Crécy ont remis à certains élus et personnels de la commune les médailles d'honneur, régionale, départementale et communale.



Daniel CHAMAILLARD a remis les médailles d'argent à Michelle BONNETEAU-DUPEUX, agent spécialisée des écoles maternelles et Bernard VATTIER, Adjoint technique.

Michel HOUEL a remis la médaille d'argent à Daniel CHAMAILLARD, élu depuis 1983, adjoint et maire depuis.

Robert GUILLEMOT fut alors mis à l'honneur pour les 55 années où il fut conseiller municipal et où il vit se succéder pas moins de 3 maires. Il reçut la médaille du Sénat commémorant la République. Robert incarne au sein du conseil la mémoire de notre village.

La soirée se termina par quelques cadeaux remis à Robert avant le pot de l'amitié.

Jeudi 8 MAI au monument aux morts



Extraits du message de M. Jean-Marie Bockel, secrétaire d'Etat à la défense aux anciens combattants pour le 63^e anniversaire du 8 mai 1945

« En cette journée de souvenir, nous honorons en premier lieu les victimes, civiles et militaires de ce conflit meurtrier. Notre pensée va en particulier à tous les déportés, aux internés, aux fusillés, aux prisonniers et victimes du S.T.O, à toutes les populations annexées ou déplacées et à toutes les familles endeuillées par la guerre.

« Le 8 mai 1945, c'est aussi un monde nouveau qui se dessine, porteur d'espoir. Avec la charte des Nations Unies adoptée à San Francisco, renaît le vieux rêve d'une humanité vivante réconciliée, dans la concorde et l'harmonie. Enfin c'est l'ambition d'une Europe unie par un projet politique pacifique qui se concrétise, avec les prémices de la construction européenne.

« Méditons le message de ces hommes, tantôt illustres, tantôt méconnus qui se sont levés durant cette guerre pour refuser la défaite et préserver nos libertés..

« Méditons le message des architectes et des bâtisseurs de paix qui ont œuvré dans un monde de progrès, aspirant au meilleur de l'homme.



MANIFESTATIONS

Samedi 21 juin : Le jour des Fêtes sous le soleil

Avec entre autres...

A 18 h : la fête de la musique

De nombreux artistes, souvent originaires du Village ou de ses proches alentours, se sont succédés pour nous régaler de rythmes musicaux très variés : Séverine LEVY à la harpe, Mathieu DELEPIERRE et Vania KROSELJ à la guitare et au violon, Stéphane BOCHIN au djambé accompagné par Nathalie ISANDARD pour les danses traditionnelles du Mali et de Guinée, sans oublier les groupes «melting potes», «le piano blanc» et «Yunhi».

Le comité des fêtes de son côté, avait organisé la buvette et la restauration rapide.

Un grand merci à tous ceux qui ont permis que cette première édition de la fête de la musique à Villers soit un excellent moment de



convivialité dans le village.

Nous réservons déjà le soleil et les artistes pour l'année prochaine !

Agnès Le Corre



URBANISME

Des tuyaux sans plomb tout neufs !

Le syndicat des Eaux auquel est adhérent la commune de Villiers lance un appel d'offres pour la réfection du réseau d'eau potable. Il s'agit d'un chantier important sur plusieurs années (400 canalisations à changer sur 5 ans) qui permettra le remplacement à terme de tous les branchements au plomb encore existants sur la commune.

POUVOIR ADJUDICATEUR :

Daniel CHAMAILLARD Président du Syndicat des Eaux de Coutevroult et Villiers sur Morin

OBJET DU MARCHÉ :

Tranche ferme :

Chemin Blanc : - Renforcement du réseau sur 200 m environ et remplacement de 45 branchements en plomb,

Rue de la Picardie : - Remplacement de 64 branchements en plomb,

Tranche Conditionnelle :

Chaussée du Rû : Renforcement du réseau sur 150 m environ, Remplacement de 12 branchements en plomb, .

DATE D'EFFET DU MARCHÉ : les travaux

devront être réalisés avant la fin de l'année.

MODE DE PASSATION :

Marché à procédure d'Appel d'Offres Ouvert en application des articles du Code des Marchés Publics.

MODALITES DE CONSULTATION :

Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) est à retirer en Mairie ou sur le site internet de la commune de Villiers sur Morin.

Adresse mail :

<http://www.villiers-sur-morin.fr.st>

MODALITES DE REMISE DES OFFRES :

Un dossier sera à remettre par les candidats, il sera placé sous enveloppe cachetée, et envoyé par courrier ou déposé à l'adresse ci-dessus indiquée, avant la date et l'heure figurant sur le présent avis. Les pièces constitutives de ce dossier sont :

- Le certificat de visite délivré par le Syndicat, (si manquant offre rejetée)
- La déclaration du candidat (DC5),
- l'acte d'engagement/cahier des clauses particulières (DC8),
- l'état annuel des certificats reçus (DC7),

URBANISME

Ravalement de l'école

Le ravalement de la façade (côté rue) de l'école Patrick THEMEREAU sera réalisé au cours du mois d'Août 2008 par l'entreprise AM DECOR de St Germain sur Morin.

La fibre optique traverse la commune

Vous avez peut être été surpris de voir un monstre mécanique trancher la chaussée de la rue de Paris en passant par la Grande rue pour s'échapper Chemin de Lagny



Il s'agit de l'enfouissement du réseau de fibre optique subventionné par la Région et le Département et qui reliera Crécy à Melun.

A l'heure où l'ADSL parvient enfin à s'étendre dans la majeure partie de notre territoire, la fibre pointe le bout de son nez. Cette technologie est maintenant arrivée à maturité. Cependant, plusieurs fournisseurs d'accès à Internet tentent de la démocratiser et proposent désormais une offre destinée aux particuliers.

La fibre optique est sans aucun doute la technologie qui pourra regrouper tous les français dans le très haut débit tant les possibilités offertes par cette technologie sont grandes.

Vous pourrez ainsi regarder plusieurs films en Full-HD sur des téléviseurs différents, la visioconférence, le télétravail, la voix améliorée, le



partage de contenus en général.

Une fibre optique est un fil en verre ou en plastique très fin qui a la propriété de conduire la lumière et sert dans les transmissions terrestres et océaniques de données. Elle offre un débit d'informations nettement supérieur à celui des câbles coaxiaux et supporte un réseau « large bande » par lequel peuvent transiter aussi bien la télévision, le téléphone, la visioconférence ou les données informatiques.

Le principe de la fibre optique a été développé dans les années 1970 dans les laboratoires de l'entreprise américaine Corning Glass Works.

Entourée d'une gaine protectrice, la fibre optique peut être utilisée pour conduire de la lumière entre deux lieux distants de plusieurs centaines, voire milliers, de kilomètres. Le signal lumineux codé par une variation d'intensité est capable de transmettre une grande quantité d'informations. En permettant les communications à très longue distance et à des débits jusqu'alors impossibles, les fibres optiques ont constitué l'un des éléments clef de la révolution des télécommunications optiques. Ses propriétés sont également exploitées dans le domaine des capteurs (température, pression, etc.) et dans l'imagerie.

LE CARNET

NAISSANCES

De nouveaux Villermorinois !!!

VIVIEN Emie, Michelle, née le 18/04/2008 à Meaux

LALIN Anne-Clémence, Christiane, Simone, née le 25/04/2008 à Evry

DELEPIERRE Eloïse, Julie, née le 03/05/2008 à Meaux

LY Kevin, Vinh, Quang, né le 11/05/2008 à Meaux

CRISTALDO VILLALBA Clémence, Johana, née le 03/06/2008 à Tournan en Brie

FORTIN – DA SILVA Mathéo, José, Bernard, né le 16/06/08 à Meaux

DÉCÈS

ROYER Leslie, Allan, décédée le 13/05/2008 à Paris 15ème

LAURENT Andrée, Ernestine, Maria, Germaine née POTTIER, décédée le 05/06/2008 à Meaux

Rappel des horaires d'ouverture de la mairie

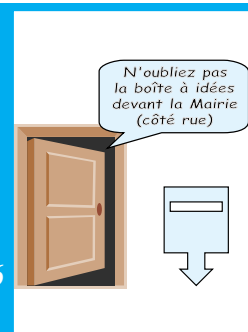
La mairie est ouverte du Lundi au Samedi inclus de 9 h 00 à 12 h 00
et le Lundi après- midi de 14 h 00 à 16 h 30.

Le maire et les adjoints reçoivent sur rendez vous.

Voir les spécificités pour l'été à l'intérieur du bulletin.

Mairie de Villiers sur Morin : 38, rue de Paris 77580 - Tél. : 01 64 63 46 50 - Fax : 01 64 63 02 56

E-mail : mairiedevillierssurmorin@wanadoo.fr - Site : <http://www.villiers-sur-morin.fr.st>



Directeur de la publication : Daniel Chamaillard

Responsable comité de rédaction : Gérard Thomas

Ont participé à ce numéro : G. Vernillet, D. Chamaillard, M. Leroy, S. Sacré, L. Paupy,

M. Queffelec, V. Phansavath, A. Le Corre, J. Migette, G. Thomas

Impression : France Cutting Services à Faremoutiers - 01 64 04 20 70